



Dossier spécifique permettant de vérifier la conformité des établissements recevant du public aux règles d'accessibilité et de sécurité contre l'incendie et la panique

Cette demande vaut également demande d'approbation d'un Agenda d'accessibilité programmée (Ad'ap)

pour un seul ERP sur une, deux ou trois années : Oui Non
(pièce PC39 et PC40 ou PA50 et PA51)

Articles L. 111-8 et D. 111-19-34 du code de la construction et de l'habitation

- Cadres 1 à 3 informations nécessaires à l'instruction du dossier spécifique
 Cadre 4 informations nécessaires à la vérification de la conformité aux règles de sécurité et d'accessibilité en application des articles R. 111-19-17 et R. 123-22 du code de la construction
 Cadre 5 informations nécessaires à l'instruction des dérogations ou modalités particulières d'application des règles de sécurité ou d'accessibilité
 Cadre 6 informations nécessaires à l'instruction de l'Agenda d'accessibilité programmée

VOUS ÊTES UN PARTICULIER (à compléter si applicable)

- vous souhaitez construire, aménager ou modifier un établissement recevant du public
- et votre projet est soumis à un permis de construire ou un permis d'aménager
- et le cas échéant, demander l'approbation d'un agenda d'accessibilité programmée (Ad'ap) pour la mise en accessibilité de votre établissement sur une, deux ou trois années

Ce dossier qui sera joint à la demande de permis (PC 39/PC 40 ou PA 50/PA 51) vous permet d'accomplir les formalités nécessaires

ADRESSE SERVÉE À L'ADMINISTRATION

N° de l'autorisation
 AT 06108122A0001

Le cas échéant, n° de permis de construire ou d'aménager :
 PA06108122A0001

Date de dépôt en mairie : 27 01 2022

1. Identité du ou des demandeur(s)
 Le demandeur indique dans le cadre ci-dessous son identité de titulaire de la future autorisation, dans le cas d'une co-signature par plusieurs personnes physiques ou morales d'une demande d'approbation d'agenda d'accessibilité programmée, le chef de file de cette signature sera la personne physique ou morale présentée par plusieurs personnes, indiquez leurs identités sur papier libre.

Vous êtes un particulier Madame Monsieur

Nom : Prénom : Date de naissance :/...../.....

Vous êtes une personne morale
 Raison sociale et dénomination : SAS AUTHENTIK

N° Siret : 8 3 7 6 2 5 9 1 2 0 0 0 2 2

Représentant de la personne morale : Madame Monsieur

Nom : PREVOST MERLIN Prénom : JULIEN Date de naissance à défaut de N° SIRET :/...../.....

2. Coordonnées du ou des demandeur(s)
 Si la demande est présentée par plusieurs personnes, indiquez leurs coordonnées sur papier libre.

Adresse Numéro : Voie :

Lieu-dit : LE BOIS-MAHEU Localité : CHAILLOUÉ

Code postal 6 1 5 0 0 BP cedex

Si le demandeur habite à l'étranger : Pays : Division territoriale :

Téléphone fixe : Portable : 0 6 1 2 9 4 5 0 5 6

Indicatif si pays étranger : Courriel : contact @ cm-architecte.fr

Madame Monsieur Personne morale

Nom : MONHEE Prénom : CHARLES

Et/ou :

Raison sociale et dénomination de la personne morale, le cas échéant : SASU CMA

N° Siret : 8 2 4 2 1 9 8 5 1 0 0 0 3 0

Adresse Numéro : 3-5 Voie : Rue du Boulevard

Lieu-dit : Localité : ALENCON

Code postal 6 1 0 0 0 BP cedex

Si le maître d'œuvre habite à l'étranger/ Pays : Pays : Division territoriale :

Téléphone fixe : 0 2 3 3 2 6 6 4 1 4 Téléphone portable :

Indicatif si pays étranger : Courriel : contact @ cm-architecte.fr

Je souhaite que les courriers de l'administration concernant le dossier spécifique (autres que les décisions) lui soient adressés

1 - Le projet

4.1 - Adresse du terrain

Nom de l'établissement : RUSTIK

Numéro : Voie :

Lieu-dit : LE BOIS-MAHEU Localité : CHAILLOUÉ

Code postal 6 1 5 0 0 BP cedex

N° de section(s) cadastrale(s) : ZL et ZK N° de parcelle (s) : 52, 81, 49, 59, 75, 55, 48, 56, 58, 50, 77, 82, 54, 51, 84, 53, 76, 47, 57 et 55

4.2 - Activité

AVANT TRAVAUX, le cas échéant :

Activité principale exercée dans l'établissement (par étage(s)) :

.....
.....
.....

Activité(s) annexe(s) ou secondaire(s) (par étage(s)) :

.....
.....
.....

Classement sécurité incendie de l'ERP :

(Catégorie et type d'exploitation en application de l'article R. 123-19 du code de la construction et de l'habitation)

.....
.....
.....

Identité de l'exploitant (s'il est connu au moment du projet) :

.....
.....
.....

APRÈS TRAVAUX :

Activité principale (par étage(s)) :

PARC D'ATTRACTION
.....
.....

Activité(s) annexe(s) (par étage(s)) :

HEBERGEMENT TOURISTIQUE
RESTAURATION
.....
.....

Proposition de classement sécurité incendie de l'ERP :

(Catégorie et type d'exploitation en application de l'article R. 123-19 du code de la construction et de l'habitation)

TYPE PA - CAT 5
.....
.....

Identité de l'exploitant :

SASU AUTHENTIK
.....
.....

4.3 - Nature des travaux (plusieurs cases possibles)

- Construction neuve
 Travaux de mise en conformité totale aux règles d'accessibilité
 Extension
 Réhabilitation
 Travaux d'aménagement (remplacement de revêtements, rénovation électrique, création d'une rampe, par exemple)
 Création de volumes nouveaux dans des volumes existants (modification du cloisonnement, par exemple)

Surface de plancher avant travaux : 667 Surface de plancher après travaux : 980

- Modification des accès en façades

Le cas échéant, si toute présente demande ne vaut pas demande d'approbation d'un Agenda d'accessibilité programmée, préciser si ces travaux mettent en œuvre des engagements d'un Ad'ap déposé antérieurement.

- Oui : Ad'AP n° _____ validé le : _____
 Non

Cette demande fait l'objet d'une déclaration ou autorisation au titre du code de l'environnement (produits dangereux stockés ou utilisés) : Oui Non

4.4 - Effectif

Maximum susceptible d'être admis même temporairement par niveau (suivant le calcul réglementaire défini par les règlements incendie) en indiquant les principaux locaux accessibles au public et les taux d'occupation

	Types de locaux (local / taux d'occupation)	Public	Personnel	TOTAL
Sous-sol				
Rez-de-chaussée	TYPE PA - CAT 5	250	40	290
1 ^{er} étage				
2 ^e étage				
3 ^e étage				
Effectif cumulé				

Veillez joindre une note annexe si le projet le nécessite (nombre d'étages supérieur à 3, présence d'une mezzanines, etc)

4.5 - Stationnement

Stationnement couvert Parcs de stationnement intégrés ou isolés

Si parc existant, préciser son année de permis de construire (PC) initial : _____

	Avant réalisation du projet	Après réalisation du projet
Nombre de places de stationnement	0	33
Dont nombre de places réservées aux personnes handicapées	0	3

5 - Dérogations et/ou adaptations mineures**5.1 - Dérogations**

Ce projet comporte une demande de dérogation :

- Au titre de la sécurité incendie (Article R.123-13 du CCH) : Nombre de dérogations demandées : _____

Chaque demande doit faire l'objet d'une fiche détaillée rédigée sur papier libre indiquant notamment les règles auxquelles il est demandé de déroger (référence article et libellé), les éléments du projet auxquels elles s'appliquent (localisation sur les plans) et leur justification (motivation et mesures compensatoires proposées)

- Au titre de l'accessibilité (Article R. 111-19-10 du CCH) : Nombre de dérogations demandées : _____

Chaque demande doit faire l'objet d'une fiche détaillée rédigée sur papier libre indiquant notamment les règles auxquelles il est demandé de déroger (référence article et libellé), les éléments du projet auxquels elles s'appliquent (localisation sur les plans) et leur justification (motivation et mesures de substitution proposées pour les ERP exerçant une mission de service public)

5.2 - Modalités particulières d'application

- Le projet présente des contraintes liées à la structure du bâtiment qui justifient des modalités d'application particulières telles que définies par l'arrêté prévu à l'article R. 111-19-7 IV du Code de la construction et de l'habitation

(veuillez expliciter les adaptations prévues et les contraintes structurelles dont elles découlent)

Veillez joindre une note annexe si le projet le nécessite

.....

5 - Agenda d'accessibilité programmée

Ce projet comporte une demande d'Agenda d'accessibilité programmée sur une, deux ou trois années

Avez-vous antérieurement bénéficié d'une prorogation du délai de dépôt au titre d'une situation financière délicate ou suite à un refus d'un premier agenda? (Article L. 111-7-6 du code de la construction et de l'habitation)

Oui Non

Si oui, veuillez joindre l'arrêté préfectoral correspondant

6-1 Situation de votre établissement à la date de la demande au regard des obligations d'accessibilité en vigueur définies par l'arrêté prévu à l'article R. 111-19-7 du code de la construction et de l'habitation
(Parties de l'établissement accessibles, parties restant à mettre en accessibilité, dérogations obtenues...)

.....

Veuillez joindre une note annexe si le projet le nécessite

6-2 Chiffrage et calendrier détaillés de la mise en accessibilité de l'établissement

Les actions concourant à la mise en accessibilité de l'établissement sont les travaux définis dans la notice descriptive d'accessibilité (Article R. 111-19-19 CCH, pièce n° 10 du bordereau de dépôt des pièces à joindre), ainsi que l'élaboration d'études, des demandes de devis, des appels d'offre, etc., et les autres actions de mise en accessibilité telles que les solutions liées à l'organisation permettant de délivrer les prestations au public (signalétique)

Actions de mise en accessibilité programmées	Date de début (semestre, mois, ...)	Date de fin (semestre, mois, ...)	Coût prévisionnel

Veuillez joindre une note annexe si le projet nécessite un plus grand nombre d'actions de mise en accessibilité.

Coût de la mise en accessibilité	
Année 1	
Année 2	
Année 3	
Total	

Si vous souhaitez vous opposer à ce que les informations nominatives comprises dans ce formulaire soient utilisées à des fins commerciales, cochez la case ci-contre :

Si vous êtes un particulier : La loi n° 78 -17 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés, s'applique aux réponses contenues dans ce formulaire pour les personnes physiques. Elle garantit un droit d'accès aux données nominatives les concernant lorsqu'ils ne portent pas atteinte à la recherche d'infractions fiscales et la possibilité de rectification sous réserve des procédures prévues au code général des impôts et au Livre des procédures fiscales. Ces droits peuvent être exercés à la mairie. Les données recueillies seront transmises aux services compétents pour l'instruction de votre demande.